

Madame la maire, Monsieur le premier adjoint, chers collègues.

Et de six !... et probablement le dernier débat d'orientation budgétaire pour cette mandature. Compte-tenu du rythme d'adoption du budget, ce sera le conseil élu en 2020 qui tiendra ce prochain débat.

Nous étions habitués à des lois de finances qui modifiaient les règles du jeu : Taxe d'habitation, Dotation Générale de Fonctionnement, calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine, emplois aidés, rythme scolaire pour le mettre en œuvre, puis à peine 4 ans après, pour revenir dessus.

Cette année rien de tel, des ajustements presque à la marge compte tenu des chiffres du budget.

Monsieur le premier adjoint, dans votre document et dans votre intervention vous décrivez le contexte économique, politique et légal pour l'année qui commence...

Nous n'avons rien à ajouter sur ce sujet.

### **Sur le fonctionnement.**

Nous notons quelques éléments qui nous semble à souligner :

1. L'arrêt momentané de l'exonération de taxe foncière de Valophis. Un montant non négligeable de 143 000€. Au dernier Conseil nous avons fait part du mécontentement des habitants de la Citée Jardin, le diagnostic était partagé avec vous. Vous en avez tiré les conclusions, sans pour autant abandonner l'idée d'une convention locale.
2. La baisse des dépenses de personnel est importante plus expliquée par des causes conjoncturelles que structurelles. Néanmoins ce sont 600k€ de moins qu'en 2018.

La minoration de ces deux postes de dépenses ne présente pas de pérennité.

Un élément nous semble en contradiction avec les besoins des habitants : la hausse de 2,2% de la valeur locative des bases de la fiscalité locale. Cette valeur supérieure à celle de l'inflation ne facilitera pas la maîtrise des loyers et des prix des logements dans la ville. C'est pourtant un besoin crucial.

La stabilité des produits de services et du domaine public est le meilleur indicateur possible de la qualité de service que prodigue le personnel communal. Nous les en félicitons.

### **Sur l'investissement.**

La dette est stable mais avec 1,383€ d'encours moyen par habitant nous sommes toujours au-dessus de la moyenne de la strate qui était de 1,063€ (en 2017 avec une tendance à la baisse depuis plusieurs années).

Les ventes foncières résultant du changement de la politique foncière ont permis de limiter le recours à l'emprunt. Nous aurions gagné beaucoup de temps et d'argent si nos remarques et alertes depuis 2014 avaient été prises en compte en temps utile !

Sans le report à 2021 du rachat à la SAF des biens du périmètre B pour plus de 2 M€ fait que l'endettement aurait augmenté en 2018.

Le sujet est reporté de deux ans.

Même si une moyenne n'a pas de valeur par elle-même, atteindre la moyenne de la strate pour l'encours moyen de la dette par habitant doit être un objectif pour les années futures.

Un petit mot sur notre capacité de désendettement :

Un ratio que vous ne présentez pas (il n'est certes pas obligatoire), c'est le nombre d'années qu'il faut pour rembourser la dette en utilisant la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Pour les collectivités, il est considéré qu'une capacité de désendettement supérieur à 15 ans est une situation critique.

En 2018, pour Cachan il est de l'ordre de 16 ans et 8 mois. Ce ratio s'est très légèrement amélioré lors des 2 dernières années mais reste dans une zone considérée comme rouge.

Nous ne faisons aucun fétichisme sur les ratios mais l'amélioration de celui-ci permettrait de pérenniser les politiques de solidarité de la commune.

- Les projets

Nous avons longtemps demandé un plan pluriannuel des projets. Nous l'avons eu avec la loi NOTRE. Depuis, nous constatons, et encore cette année, tout l'intérêt que ce tableau présente.

Ce tableau et les éléments du ROB intéressent tous les habitants de la commune.

Il aurait été possible qu'il soit publié avec l'ensemble du ROB sur le site de la ville. Ce sont des informations importantes pour les habitants pour leur permettre d'évaluer, comprendre leur évolution et débattre des priorités des grandes masses du budget. C'est même un sujet central de la participation citoyenne.

Nous en avons faits la remarque l'an dernier : nous n'avons toujours rien trouvé cette année.

Nous constatons que les « coûts déjà partis » forment la majeure partie des dépenses d'investissement.

Des coûts partis importants :

- L'hôtel de ville, le plus gros budget de 2019 auquel les abords viennent de se rajouter pour 2 M€ (qui n'était pas provisionnés dans le tableau de 2018).
- Un coût parti fini. Une provision est constituée pour la participation aux travaux de rénovation et d'extension du Théâtre.

Ce projet était géré à l'origine par la CAVB, la ville devait participer au financement sous forme de fond de concours à hauteur de 3M€.

Le transfert au territoire GOSB et l'impossibilité pour les établissements publics territoriaux de bénéficier des fonds de concours des communes (la participation aux dépenses du territoire par les communes) ont fait que la dépense a disparue ?

Elle apparaît à nouveau sous forme de provision. Nous verrons quel en sera le devenir.

3 nouvelles lignes, issue des engagements de Parlons ensemble de Cachan :

1. Maison des associations et des initiatives citoyennes,
2. Gymnase Owen (2020),
3. Provision pour les projets de budget participatif.

3 projets nécessaires, qui nous posent questions :

- Comment s'organisera la relation entre la municipalité, le conseil municipal et les citoyens dans l'exercice de leur droit à la concertation et à la décision budgétaire.
- Dans le cas du budget participatif, le conseil municipal vote une enveloppe des moyens de décision qui vont être mises en place. Aura-t-on un retour vers le conseil, un débat pour prendre acte de la décision citoyenne ?
- Dans le cas du gymnase et de la maison des initiatives citoyennes, comment le choix des citoyens sera-t-il pris en compte ? Quel moyen d'information, de consultation, d'écoute sera organisé. Quel suivi le Conseil exercera-t-il ? Comment peut-il être force de proposition ?

Profitons de ces projets nouveaux pour expérimenter une nouvelle méthode de travail.

Tous les acteurs doivent pouvoir s'exprimer dans leurs rôles respectifs :

- La municipalité : réaliser, informer du suivi des projets, rendre compte de sa gestion,
- Le conseil municipal : surveiller la gestion, faire des propositions au sein des débats,
- Les citoyens : faire des propositions, choisir avec leur expertise d'usage.

Une écoute des citoyens se met en place, c'est dans la durée que nous pourrons l'évaluer.

Une revalorisation du rôle du conseil municipal est à travailler. Le conseil doit sortir de son rôle de chambre d'enregistrement, il doit être un lieu d'échange, un lieu intéressant les citoyens. La présence du public est le critère d'appréciation de l'intérêt du débat. Faire venir le public aux séances du conseil c'est aussi un enjeu politique, de première importance.

Pour conclure, nous remercions l'ensemble des personnels de la ville pour leur implication.

Merci de votre attention